

DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement de BERNAY
Canton de Brionne
COMMUNE
DE
BERTHOUVILLE

N°013/2026D

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE

Date de convocation
20/04/2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le vingt-quatre avril à vingt heures.

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage

Etaient présents : LECLERC Marie-Françoise, LASMARTRES Christophe, LAVEILLE Olivier, RENARD Éric, DIERICK Ophélie, CUIGNEZ Rémy, GRÉMONT Charline, GRIETENS Éric, VITTECOQ Caroline, WELKE Delphine, CAPELLE Christiane.

Nombre de Conseillers

En exercice 11

Absent excusé :

Présents 11

Votants 11

Absent non excusé :

Dont Pouvoirs 00

Pouvoir :

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur LAVEILLE Olivier a été élu secrétaire.

Objet : Participation des communes membres au RPI aux frais de fonctionnement de l'école de Berthouville sur l'exercice 2025

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Berthouville demande une participation aux frais de fonctionnement pour l'école sur l'exercice 2025 d'un montant total de **47.313,61 €** soit :

- Aclou : **5.000 € (pour 5 enfants)**
- Saint-Cyr de Salerne : **7.556 € (pour 5 enfants)**
- Franqueville : **25.690,41 € (pour 17 enfants)**
- Hecmanville : **9.067,20 € (pour 6 enfants).**

Cette recette sera prévue à l'article 74 741 (chapitre 74 des dotations et participations).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide par **11 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.**

Autorise Madame Le Maire à envoyer un titre exécutoire à chacune des communes.

Pour copie conforme

Le Maire

Marie-Françoise LECLERC



Le Maire
Marie-Françoise LECLERC

Acte rendu exécutoire après :

- Réception en Préfecture le :